

## Braccio, Nadia

---

**De:** martin vezeau [martinvv@bell.net]  
**Envoyé:** 12 mars 2014 22:41  
**À:** Greffe  
**Objet:** Objet: À verser aux dossier R-3863-2013 (Observations)

Mesdames Pelletier et Giner,

Suite à des travaux majeurs à ma résidence à l'automne 2009, Hydro-Québec changea mon compteur à roulette pour un compteur non-communicant Itron-Centron.

Le 20 octobre dernier, je répons à l'option de retrait avec quelques jours de retard sur le délai de réponse imposé (lettre datée du 18 septembre 2013) Je refuse l'installation du compteur intelligent, On me téléphone le 21 octobre pour connaître la raison. J'explique qu'avec toutes les études défavorables à cette technologie, je choisi d'y refuser l'installation chez moi; je n'ai même pas de cellulaires pour la même raison. On m'informe alors qu'on devra changer mon compteur pour un compteur non-communicant (Itron-Centron) et ainsi me charger des frais d'installation ainsi que des frais de relève. Je leur dit que j'ai déjà un Itron-centron depuis 2009. On me dit qu'on doit le changer parce que les pièces sont discontinuées pour les anciens compteurs et m'informe que si je suis absent lors de l'installation, on me laissera une affichette indiquant le numéro à joindre afin de prendre rendez-vous. Ne m'offrant pas d'autres choix, j'accepte, malgré moi, les frais imposés.

Quelle ne fut pas ma surprise de constater sur ma facture payable le 27 décembre 2013 qu'on me charge pour l'installation du nouveau compteur ainsi que les frais de relève alors qu'on n'a pas changer mon compteur! Voyant qu'on a fait un ajustement sur une facture subséquent, ce n'est que dernièrement que je m'aperçoit, en regardant de plus près mes factures, qu'on l'aurait changé le 13 novembre dernier, sans me laisser d'affichette t'elle qu'inscrit dans leur lettre du 18 septembre 2013.

Je trouves cela injuste et discriminatoire selon les chartes canadienne et québécoise des droits de la personne en matière de santé, vie privée et liberté de choix, de nous charger pour un type de compteur que j'avait déjà et de ne pas m'offrir de choix. Hydro-Québec porte atteinte à mon droit de vivre en toute quiétude et sécurité à mon domicile. Les frais à vie d'options de retrait son abusifs, irrecevables et inéquitable car nous payons déjà le salaire des releveurs sur notre facture.

En tant que citoyens payeurs de taxes, je finance déjà Hydro-Québec. Sa façon de nous imposer des hausses et des équipements sans toutefois nous respecter dans nos refus est indigne de toute compagnie, d'autant plus de la part d'une société d'état.

Tout comme le décret de mai 2013 de l'Assemblée Nationale, présenté par la ministre des ressources naturelles Martine Ouellet, demandant à la société d'État d'offrir un choix à la population, je demande un moratoire en attendant de savoir, hors de tout doute, que les nouveaux compteurs et tout le système d'acheminement des données via routeurs et tours de relais ne présentent aucun danger pour la santé.

Je vous demande de faire preuve de courage et d'exiger qu'Hydro-Québec remette en place les compteurs dits à roulette, ce qui préserverait, en plus de la santé publique, les emplois des releveurs de compteurs.

En attendant que le consommateur revienne au centre de vos préoccupations, j'ose croire qu'il conservera son droit de parole, son droit de refus et son compteur électromécanique. Je souhaite que mes observations servent à alimenter la décision de la Régie.

Martin Vezeau  
30 des Érables

Saint-Hippolyte QC J8A 2J9  
(450) 563-5532